

## Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 15 Février 2007

### Etaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mrs DUMONT, JUNGES, Mmes COUCHOURON, SAILLET.
<i>Benais</i>	: Mrs RAYNAL, NION.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs LEMOGNE, BODART, DESBOIS.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET, Mr PICHOT.
<i>Continvoir</i>	: Mrs MAUDUIT, BESNARD.
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX, Mr BERTHELOT.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mr AMBRUGEAT.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN, Mr BESNIER.
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU, GOURDON.

### Etaient Excusés

<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ, GODIN.
<i>Ingrandes-de-Touraine</i>	: Mr MUREAU.

### Secrétaire de séance

*Monsieur Pierre JUNGES*

## Ordre du Jour

### I - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 14 DECEMBRE 2006 ET DU 11 JANVIER 2007

#### a) Compte rendu du 14 Décembre 2006.

**Page 9 : paragraphe VIII** – Il n'a pas été précisé que l'Assemblée avait émis un avis favorable, à l'unanimité, pour la subvention de 3 510.00 € au profit d'I.T.S..

Il s'agit d'un oubli et une rectification sera faite.

*Ce document est ensuite adopté à l'unanimité.*

#### b) Compte rendu du 11 Janvier 2007.

*Ce document est adopté à l'unanimité.*

### II – ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE BOURGUEIL

Madame la Présidente demande à Monsieur le Maire de Bourgueil de faire part de la décision prise par son Conseil Municipal qui s'est réuni le 12 Février 2007 pour examiner notamment les conditions de rétrocession de l'abattoir de Bourgueil à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Monsieur DUMONT fait savoir que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de faire une donation à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

L'Assemblée accepte cette proposition.

Monsieur COUSSEAU tient à remercier la Commune de Bourgueil pour cette décision.

Madame SAILLET espère que ces locaux pourront être mis à disposition de la Société PRO SERVICES dès le 1<sup>er</sup> Avril 2007.

Elle rappelle que lors des discussions précédentes il avait été envisagé de mettre à disposition ces locaux sous forme de crédit-bail, et deux possibilités peuvent être étudiées, à savoir :

- 1) – Un crédit-bail établi directement entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la Société PRO SERVICES.
- 2) – Un crédit-bail réalisé par l'intermédiaire d'une banque.

Monsieur GOURDON pense que cette formule n'est peut-être pas la meilleure, il souhaiterait que cela se fasse sous forme de location afin de pouvoir maîtriser le foncier.

Madame SAILLET souligne que le futur occupant devra faire d'importants travaux pour rentabiliser l'activité et bien évidemment, il ne les fera que s'il est sûr de pouvoir à terme devenir propriétaire du bien.

Monsieur COUSSEAU rappelle son inquiétude vis-à-vis de cette reprise d'activité.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, louer les locaux apparaîtrait plus sécurisant.

Monsieur DUMONT précise que si cette mise à disposition n'est pas faite sous forme de crédit-bail, il faudra que la Communauté de Communes supporte financièrement les investissements que PRO SERVICES doit absolument réaliser pour assurer la pérennité de l'activité.

Monsieur BODART s'interroge sur d'autres possibilités de mise à disposition. Pourquoi ne pas créer une S.C.I. par exemple ? Cela permettrait à la Communauté de Communes de rester copropriétaire du bien.

Monsieur DUMONT précise que la solution envisageable pourrait être une S.E.M..

Madame SAILLET suggère de rencontrer Maîtres DESPINS, Notaire à Bourgueil pour voir les différentes possibilités de cession par rapport à un crédit-bail.

L'Assemblée accepte cette proposition.

Ce point figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour une décision finale.

Monsieur RAYNAL prend ensuite la parole pour aborder les questions liées au personnel de l'abattoir.

Il précise que les 3 agents ont sollicité leur détachement auprès de la Société PRO SERVICES qui a fait savoir qu'elle était prête à les « reprendre ».

Il signale que ce détachement est actuellement possible pour l'un des deux agents occupant la fonction de « tueur » à l'abattoir ; par contre la situation est plus complexe pour le 2<sup>ème</sup> agent qui est actuellement stagiaire (en prorogation de stage) jusqu'à fin mai 2007. Aucun détachement ne peut être envisagé si l'agent n'est pas titulaire.

Actuellement aucun élément ne permet de dire que cet agent ne pourra pas être titularisé le 1<sup>er</sup> Juin 2007 ; c'est pourquoi il propose, comme le code des collectivités locales le permet, « d'écourter » cette période de prorogation et de titulariser l'agent avec effet du 1<sup>er</sup> Mars 2007.

L'Assemblée n'y voit pas d'objection.

Le détachement de cet agent pourra donc être suivi d'effet, et un arrêté de détachement sera établi pour chaque agent.

Monsieur RAYNAL tenait à rappeler que cette personne avait assuré la continuité du service pendant l'absence de son collègue suite à une procédure disciplinaire.

Pour le troisième agent qui assure des fonctions diverses au niveau du secrétariat, la situation est plus complexe car en cas de détachement cette personne aura en charge toute la partie accueil-secrétariat-comptabilité et il faut impérativement maîtriser l'outil informatique, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Au vu de cette situation, la Communauté de Communes a passé une convention avec le GRETA pour permettre à l'agent de suivre une formation accélérée sur le plan informatique avant de reprendre contact avec la Société PRO SERVICES.

### **III – LOCAUX E.F.E.B. – ACCUEIL ET GESTION**

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de la convention établie entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et l'Association Inter Travail Services, une subvention de 10 000.00 € a été versée en Juillet 2006 suite à la délibération du 8 Juin 2006.

Cette somme était basée sur une évaluation de dépenses car il s'agissait d'une 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement.

Au vu du bilan financier établi en Décembre 2006, il s'avère que ce montant ne couvre pas la totalité des dépenses engagées pour l'accueil et la gestion de l'E.F.E.B., en réalité, le montant total des dépenses incombant à la Communauté de Communes s'élève à 15 400.00 €.

Au vu de ce bilan, elle propose à l'Assemblée de voter une subvention complémentaire de 5 400.00 € pour couvrir les dépenses réalisées en 2006.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente.

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable et,***

***VOTE une subvention complémentaire de 5 400.00 € au profit de l'Association I.T.S.,***

***S'ENGAGE à inscrire au budget 2007 les crédits nécessaires.***

### **IV – MODIFICATIONS DES STATUTS ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION – ANNEE 2007**

Madame SAILLET propose de reporter cette question en Mars 2007 car des informations complémentaires doivent être apportées d'une part pour les transports à la demande et pour la route des écrivains d'autre part.

Messieurs AMBRUGEAT et BESNIER tiennent cependant à souligner leur inquiétude vis-à-vis de la diminution de l'attribution de compensation qui est synonyme d'un « manque à gagner » important pour le budget communal.

Monsieur DUMONT souligne que jusqu'à ce jour, la Communauté de Communes a vécu avec ses moyens, mais maintenant il faut bien que les Communes participent compte-tenu des projets à venir.

Pour lui, il s'agit d'une situation qui était d'actualité dans le fonctionnement du SIVOM.

Monsieur JUNGES souligne que pour prolonger ce débat il faudrait que chacun dispose des éléments étudiés en commission.

Madame SAILLET propose de clôturer ce débat, considérant que la question pourra être débattue à la prochaine réunion.

## **V – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que Madame ARNAULT, Adjoint administratif affectée au service comptabilité de la Communauté de Communes souhaite suivre une formation pour la préparation du concours de Rédacteur.

Le coût de la formation s'élève à 305.00 €.

Elle précise que Madame ARNAULT, sollicite la prise en charge de cette dépense par la Collectivité et à cet effet sollicite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente.

***VU l'intérêt pour Madame ARNAULT de suivre cette formation qui lui permettra de se préparer au concours de Rédacteur.***

***DECIDE, à l'unanimité, de rembourser à l'intéressée la somme de 305.00 € correspondant aux frais de la formation dispensée par le C.N.E.D. et qui ont été supportés par l'intéressée.***

***SOULIGNE que ce remboursement sera fait sur présentation d'une facture acquittée.***

***S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.***

## **VI – LOCATION D'UN BATIMENT DANS LA ZA DE BENAIS/RESTIGNE**

Madame SAILLET précise qu'un contact a été pris pour louer les locaux.

Toutefois, il apparaît trop prématuré de se prononcer aujourd'hui car la Communauté de Communes doit approfondir cette demande de location.

***Cette question est donc retirée de l'ordre du jour.***

## **VII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **↳ - Aire d'accueil pour les gens du voyage à Bourgueil.**

L'Assemblée est informée de la passation d'un acte de sous-traitance au lot n° 2 attribué à l'entreprise DENIAU, au profit de la Société ADEOS située à REDON (35) (cela concerne la partie menuiserie).

Le montant de cet acte de sous-traitance s'élève à 13 322.00 € H.T..

Par ailleurs, elle précise que l'ouverture de l'aire d'accueil pourrait intervenir courant Mars 2007.

### **↳ - O.R.A.C. – 3<sup>ème</sup> tranche.**

L'Etat a confirmé sa participation au financement de la 3<sup>ème</sup> tranche O.R.A.C. du Pays du Chinonais en accordant une subvention d'un montant de 229 250.00 € au titre du F.I.S.A.C..

↳ - **Extension des locaux « CERVAL ».**

L'appel d'offres est en cours, la remise des offres étant prévue pour le 19 Février 2007.

↳ - **I.T.S. Formation.**

Cette association a fait savoir que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2007, I.T.S. Formation est devenu : Relais Formation et Compétences.

Les nouvelles coordonnées sont les suivantes : 12 Ter avenue de Saint Nicolas à BOURGUEIL

↳ - **Conseil de développement – Syndicat Mixte du Pays du Chinonais.**

Madame SAILLET rappelle qu'un courrier a été adressé en Mairie le 17 Janvier 2007 afin de recenser les personnes souhaitant siéger au sein des commissions.

Toutes les Communes n'ont pas encore recensé les personnes intéressées.

Elles sont invitées à faire parvenir la liste des personnes au secrétariat de la Communauté de Communes.

↳ - **Z.A. BOURGUEIL**

Madame SAILLET souligne les difficultés rencontrées auprès d'une entreprise pour le paiement des loyers.

↳ - **Réunions et manifestations diverses.**

Madame SAILLET fait part de plusieurs dates, à savoir :

- Le 1<sup>er</sup> Mars 2007 à 18 heures : Bureau élargi avec commission Finances
- Le 8 Mars 2007 à 20 heures : Réunion du Conseil Communautaire avec à l'ordre du jour les orientations budgétaires.
- Le 19 Mars 2007 à 14 heures : Inauguration des bureaux de l'E.F.E.B.
- Le 22 Mars 2007 à 19 heures : Vote du budget 2007 de la Communauté de Communes et des budgets annexes.

## Tour de Table

**Monsieur Alain GOURDON**

**Stade annexe du CES**

Il précise que la Société NOUANSPORT interviendra semaine 8 ou 9 pour remettre en état l'ensemble des équipements sportifs.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.

Fait à Bourgueil, le 27 Février 2007.

*La Présidente.*

Nadine SAILLET